

Rapport de la commission de gestion Ballaigues 2014

Au Conseil communal de Ballaigues,
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion s'est réunie le samedi 21 mars en compagnie de la Municipalité afin d'effectuer le tour des différents chantiers en cours et de certains sites ayant subi des modifications.

Elle tient à remercier la Municipalité pour les réponses claires et précises qu'elle a pu apporter aux différentes questions qui lui ont été posées.

Motion Santschi : état de l'évolution d'investissement

- Des devis concernant des installations de panneaux solaires ont été demandés pour les toits du hangar de la voirie (route du Signal 2) et CeVi. Cependant pour l'instant ils ne sont pas à l'ordre du jour, en effet actuellement d'autres projets ont la priorité.
- Le remplacement cette année de la chaudière du collège en passant du mazout au gaz, va également dans le sens d'économies d'énergies.
- Turbinage des eaux usées, attendre nouveau projet concernant la step
- Finalement des tests d'ampoules LED vont être effectués pour l'éclairage public durant l'année 2015 par VO Energies.

Cernys : installation électrique

- Une installation électrique complète a été installée (tableau, prises 220 V. et remplacement de l'éclairage) pouvant être branché sur la génératrice de M. Barraud ou celle du ski-club. Pour l'éclairage il y a aussi l'installation solaire
- Désormais l'éclairage peut être alimenté de 3 manière différentes : Un simple bouton permet de choisir à partir de quelle source il est alimenté.
- Les panneaux solaires ont été remplacés ainsi que les batteries pour obtenir une autonomie de 24h pour l'éclairage.
- Seules les frigos et le congélateur sont encore alimentés au gaz

ADPS/terrain de sport : travaux prévus, réfections, installation photovoltaïque

- Les tables et les chaises de l'ADPS ont été changées et la peinture a été refaite dans le bâtiment.
- Il est prévu de refaire la cuisine et de changer également les frigos qui sont très anciens et ne sont plus au goût du jour. Mais en premier lieu c'est le four qui doit être remplacé.
- A l'extérieur le chemin d'accès au terrain de basket va être refait par la PCi et un toboggan devrait être installé prochainement depuis l'espace de la pétanque au-dessus jusqu'au terrain de football.
- Comme déjà discuté lors d'une précédente séance du Conseil Communal, il est relevé que le terrain doit être plus utilisé car des sommes d'argent importantes sont mises à disposition pour son entretien. Une meilleure communication avec le FC Vallorbe-Ballaigues devrait être mise en place.

STEP : problème de traitement des eaux et état de l'étude

- Il est expliqué à la Commission que les analyses actuelles montrent que globalement les eaux traitées respectent les normes, quelques dépassements périodiques des valeurs pour les nitrites et l'ammonium- Nous avons toujours un gros apport de graisses dont l'origine est inconnue malgré de nombreuses recherches. Il ne s'agit en tout cas pas de graisses qui proviennent des industries du village. Il est possible que ces dernières proviennent de l'EMS, l'établissement doit se raccorder aux séparatifs des eaux et mettre en place un séparateur de graisses. Nous verrons par la suite si le problème s'est amélioré ou non.
- Un premier diagnostic sur l'état actuel de la STEP a été réalisé par la maison Triform SA (Fribourg), spécialisée dans le traitement de l'eau et de l'environnement.
- Cette analyse démontre une charge hydraulique moyenne d'environ 2'000 équivalents-habitants(EH), les charges en phosphore et en pollution organique sont plus importantes et multiplient la charge par habitant par 4 à 8 selon les matières et les périodes.
- La synthèse du rapport fait ressortir une forte sous-capacité des bassins biologiques qui rend la nitrification difficile en certaines périodes de l'année, un volume de 800m3 serait nécessaire contre 190 m3 actuellement afin de traiter 4'000 EH. La décantation lamellaire* devrait fonctionner correctement en condition d'exploitation normale et par temps sec, cependant par temps de pluie, la capacité peut vite être dépassée.
- (* La décantation « lamellaire » consiste à retirer de l'eau les particules lourdes naturelles ou formées précédemment au cours du traitement en faisant circuler l'eau dans des empilements parallèles de bassins de dépôt de plus faibles dimensions, ce qui a pour effet de gagner beaucoup de place et d'augmenter la vitesse de décantation par rapport à la méthode « traditionnelle » où on attend simplement que ces particules se déposent au fond).

Il ressort deux variantes du rapport :

- Adaptation de la STEP existante, option qui nécessite de construire pratiquement tous les éléments à neuf en passant d'un volume actuel de 190 M3 à ~800 M3 en conservant certaines parties de la station actuelle. L'implantation pourrait être

réalisée sur le site actuel, la parcelle alentour appartenant à la commune. Coût estimé env. CHF 4. 66 mio.

- Régionalisation de l'épuration, raccordement sur la STEP de Vallorbe ou d'Orbe via les réseaux existants et des tronçons à créer. Coût estimé à CHF 1.85 moi pour la seule liaison, toutes les adaptations, réfections des infrastructures qui nous accueilleraient ne sont pas estimées dans ce montant.
- Il est expliqué à la Commission que la STEP actuelle est sous-dimensionnée mais qu'elle est maintenue aux normes en vigueur et bien entretenue. Grâce à cela les travaux ne sont pas une urgence et il n'est pas nécessaire de tout faire tout de suite.

SDIS : résumé de la situation après une année

- Des petits problèmes ont été rencontrés notamment avec la commune de Vaultion, où la fusion est visiblement mal acceptée et ce qui a engendré la démission du commandant de Vaultion.
- Avant la fusion, Ballaigues ne participait pas au DPS (division de 1er secours). C'est désormais le cas et il est remarqué que le fonctionnement pratique peut parfois être compliqué du fait que certains lieux-dits ne sont pas connus de tous.
- Mais de manière générale la situation est bonne à Ballaigues.
- Il est expliqué à la commission que depuis que Ballaigues a passé la barre des 1'000 habitants, notre commune bénéficie d'une voix de plus lors de la prise de décisions.

Système SALTO : état du changement des serrures des bâtiments communaux

- Le remplacement des garnitures électroniques a débuté en 2013 avec l'achat du logiciel SALTO, la formation et la pose des premières garnitures dans le bâtiment de l'administration communale, ainsi que des entrées principales du collège, du vieux collège, du CeVi, de la buvette de l'ADPS et de l'appartement du rez de la maison de police. Pour 2013 le montant s'élève à CHF 40'573.- .
- En 2014, toutes les portes des parties louées du CeVi, du vieux collège, toutes les classes du collège, la déchetterie, et le congélateur ont été équipées. Pour 2014 le montant s'élève à CHF 28'931.45.
- En 2015 il est prévu d'équiper les portes restantes au CeVi, l'appartement du collège, les vestiaires et les garages de l'ADPS, ainsi que les différents bâtiments du service des eaux. Pour 2015 le montant s'élèvera à CHF 25'000.- pour les bâtiments et à CHF 4'000.- pour le service des eaux. Cette dernière somme est imputée sur ce service car il est ainsi possible de récupérer la TVA.
- Il est relevé que de manière générale le système SALTO donne entière satisfaction aux utilisateurs, il facilite grandement l'exploitation des bâtiments communaux. Pour les concierges un seul badge suffit, facilité également pour les locations et économie lors de pertes de badges, CHF en cas de clé perdu alors que le badge ne coûte que CHF 20.-. Ainsi que pour la création de nouveaux accès qu'ils soient définitifs ou temporaires.

Travaux de réfection des services de la Grand-Rue

La majorité des travaux est réalisée, tous les raccordements EC et EU sont terminés. Il a été souligné le bon travail de l'entreprise Grisoni et Zaugg, de leur collaboration avec la population et de leur zen attitude malgré des usagers pas toujours très courtois.

Le revêtement final sera effectué durant l'année 2015.

La sortie du village – Dentsply sera effectué en 2016 vu que l'entreprise Dentsply a pris du retard sur son projet.

Aménagement :

Il nous a été présenté le projet de réaménagement de la place du village-fontaine ronde (rappelons que la fontaine est en classée classe 3). Pavés autour de la fontaine, rampe d'escalier le long de la maison de police. Les places de parc actuelles n'existeront plus. Zone de verdure sur le réservoir avec mobiliers urbains. Eclairage à l'intérieur de réservoir (pas encore accepté en raison du monument classé).

Un revêtement coloré entre la Croix-d'Or et la fontaine est prévu pour rendre cet espace convivial.

L'aménagement de la zone de la cure prévoit 10 places de parc (comme avant les travaux) ainsi qu'une place pour piétons avec carte et infographie du sentier de la Jougnenaz. Est-il vraiment judicieux de prévoir une telle zone plutôt que des places de parc ?



Le bus s'arrête dorénavant sur la route pour arrêter la circulation et permettre aux enfants de descendre en sécurité sur le trottoir.

La place, vers anciennement Bourgeois Vins, sera transformée en 12 places de parc avec une petite zone verdure pour délimiter le parc de la route.

Pourquoi ne pas avoir utilisé la proposition de la commission du préavis de la grande rue qui proposait de créer une commission pour l'aménagement de la grand-rue ?

Place de parc à Ballaigues :

La municipalité a quand même souligné que c'était un luxe d'avoir autant de place dans le village et non réglementée (zone bleu ou payante).

Il a été abordé le parking vers le cimetière, pourquoi ne pas en faire des places payantes ? Ils trouveront à se parquer ailleurs.

CEVI

- Etat des lieux du toit :
 - o il y a une cinquantaine de trous sur le toit, ces perforations sont bouchées actuellement avec « du scotch amélioré ». Le toit est donc perforable, il y a de l'humidité en-dessous. S'il y a des bourrasques de vent et qu'une partie du toit s'envole et blesse un passant, c'est la responsabilité de la Commune qui est engagée. Il est donc indispensable que le toit soit refait.
 - o Les sondages effectués ont montré que les avant-toits doivent être refaits, car la charpente est pourrie.
 - o Actuellement, les négociations avec l'architecte responsable du chantier sont au point mort : le délai de prescription de 5 ans est dépassé et il n'y a pas de possibilité de discussion.
 - o Cependant, l'entreprise qui a fait les travaux serait d'accord pour faire un geste commercial, et il n'y a pas besoin de passer par le marché public si on fait appel à lui (du fait des malfaçons).
 - o Pour rappel, les travaux sont garantis 2 ans, 5 ans s'il y a des défauts cachés et 10 ans s'il y a des défauts cachés volontairement.
 - o Pour avoir gain de cause avec l'architecte, il aurait fallu prendre un avocat et demander une suspension du délai de prescription, mais la Municipalité a appris ceci trop tard...
 - o Le budget des réparations est estimé à environ 300'000.-
 - o Cette affaire en cours est lourde à porter pour la Municipalité, un avocat est indispensable et le tout est très chronophage.
- Panneaux solaires sur le toit du CEVI : Pas envisageable car le toit n'a pas assez de pente et la structure est trop faible
- Un système sera installé sur le toit pour faire fondre la neige (fil chauffant(?))
- Les stores ont été changés, cette fois avec des tiges fixes. La durée de vie estimée des tentures est de 7 ans
- Travaux prévus, à part le toit : finir l'installation des parties techniques des serrures SALTO
- Le CEVI sera utilisable pendant les travaux, même s'il y a des échafaudages.
- Le budget de fonctionnement du CEVI est de 250'000.-/an, l'entretien, les différents abonnements, les systèmes de sécurité coûtent cher. Le chauffage du centre coûte environ 2'000.-/mois
- A part le toit, le CEVI donne entière satisfaction

Visite du collège

Pour rappel ce bâtiment date de 1909

Changement des fenêtres du collège

Lors de notre visite seul le rez de chaussée est effectué. La commission a pu constater le bon fonctionnement des stores solaires pilotés par une télécommande.

Ces stores sont intégrés dans le vitrage entre le vitre extérieure et le triple vitrage à l'intérieur du bâtiment ce qui les protège de la dégradation due aux intempéries.

Ces fenêtres sont munies d'une poignée amovible qui reste en possession de l'enseignant pour des raisons de sécurité.

Le changement des fenêtres du 2^{ème} et 4^{ème} étage ainsi que celles de l'appartement doivent s'effectuer lors des vacances de Pâques en avril 2015.

La commission a pu constater que les velux de salle des maîtres ainsi que ceux de la salle de couture (8 an tout) mériteraient également d'être changés à l'avenir car ils sont mal isolés, en effet ils n'étaient pas compris dans le préavis.

WC et urinoirs

Tous les WC et urinoirs ont également été changés, au profit de modèles plus économique en eau.

Salle de classe

Toutes les salles de classe ont été rafraîchies au niveau des peintures murales.

Chauffage du bâtiment

La chaudière anciennement à mazout a été changée au profit d'une chaudière à gaz plus économique et sécurisée au moyen d'un grillage. Il y a eu ainsi un gain de place important au niveau du local citerne, ce qui a permis la création d'une pièce bien équipée pour la déchetterie de l'école. Neuf Poubelles de tri adaptées aux enfants y ont trouvé leur place. Il a également été possible de créer un petit dépôt pour la conciergerie.





Ces locaux ont été rénovés et aménagés par le personnel communal.

Cour d'école

La pose d'une barrière de sécurité simplifie la surveillance des enfants lors de la récréation. En effet ils ont moins tendance à se lancer sur la route des Planches.



La commission a pu constater avec plaisir le bon entretien et la propreté du bâtiment.

A l'avenir lorsque toutes les étapes du changement des fenêtres seront réalisées, il sera intéressant d'avoir un retour quant à l'économie des frais de chauffage.

Ces démarches d'inscrivent pleinement dans le grand défi des améliorations énergétiques et du développement durable.

Carrefour avec la RC-252

La Commission a constaté les travaux du carrefour entre la vieille route et la route principale à la sortie de Ballaigues côté Lignerolle. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Gregorio. Ils sont finis mais les comptes ne sont pas encore bouclés. Néanmoins la municipalité s'attend à un dépassement du budget de l'ordre de 40'000 CHF à cause des travaux supplémentaires.

En effet, une source d'eau dans le terrain n'a pas permis de faire le talus comme désiré mais deux rangées de gabillon surmonté de pierre ont dû être posées afin de stabiliser l'ouvrage. Un drain a aussi été posé à la base du talus. La terre végétale a été utilisée pour modeler le dessus du talus et les bords de la vieille route. Un trottoir a été fait le long de la route principale pour permettre aux piétons de circuler facilement entre Jura-Rosaly et la Vieille route.

La Commission a constaté la bonne visibilité depuis le carrefour autant à gauche qu'à droite. Le miroir a été supprimé. Le trafic sur la vieille route est assez important, un radar a été placé par la commune vers les habitations après la limitation de vitesse pour rappeler aux conducteurs d'adapter leur vitesse.

L'office cantonal des routes a validé cette nouvelle implémentation et à ce jour, aucun accident n'a été signalé.



Conclusion

La Commission de gestion demande au Conseil communal de prendre acte de son rapport.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

- Cécilia Wyden, présidente
- Christine Jaccard
- Silvia Erbeau
- Sonia Leresche
- Eric Guillaume
- Jimmy Leresche
- Stéphane Rose, rapporteur